Initiatives ministérielles

Je n'aime toutefois pas ce genre d'attitude. Il n'est pas nécessaire d'agir ainsi. Cette attitude ne relève pas le niveau du débat et elle fait baisser considérablement le moral dans la fonction publique; elle a uniquement divisé les Canadiens au lieu de les unir sur un sujet aussi important que le secteur public.

J'aurais cru que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre responsable et surtout des membres du Cabinet, aurait adopté à l'égard de la fonction publique une ligne de conduite comparable à celle que l'on retrouve dans le secteur privé ainsi que dans les organismes sans but lucratif. Au sein de certains organismes, privés et autres, se manifeste un réel désir de faire participer les employés et de partager avec eux des objectifs, des plans d'action et des stratégies qui visent à offrir un meilleur service à la clientèle, lorsqu'il s'agit du secteur privé, ou à la population canadienne, lorsqu'il s'agit du secteur public.

Le gouvernement a fait exactement le contraire. Il a fait fonctionner le Cabinet de la même façon qu'un conseil d'administration, mais il a semblé oublier ou il a sans doute volontairement négligé les préoccupations des fonctionnaires ordinaires sans songer que ceux-ci peuvent l'aider à atteindre ses objectifs en améliorant la qualité des services à la population tout entière. Je trouve cette attitude déconcertante. Si le gouvernement fédéral veut vraiment atteindre quelques-uns des objectifs qu'il s'est fixés devant le Parlement, s'il veut arriver à respecter son programme, il lui faudra l'aide de la fonction publique et les fonctionnaires devront pouvoir collaborer sans craindre de faire l'objet de mesures de représailles ni que d'autres services soient sous-traités, mais en sachant qu'on fait grand cas de leur opinion et de leur travail. Je ne crois pas que le gouvernement actuel s'y prenne bien à cet égard. Je crois que celui-ci a tout fait, sciemment ou non, pour mécontenter la fonction publique, à tel point que le moral des fonctionnaires est au plus bas et qu'on peut se demander, dans certains cas, si les objectifs tels que perçus par les fonctionnaires sont atteints.

• (1200)

J'ose croire, que le gouvernement fédéral va cesser de traiter les fonctionnaires du Canada comme des boucs émissaires dans le débat actuel sur l'économie canadienne et sur la récession. Il est essentiel que les fonctionnaires voient leurs efforts et leur dévouement raisonnablement récompensés, mais je crois aussi qu'ils doivent vraiment avoir leur mot à dire dans la réalisation des programmes, dans la façon dont la fonction publique est administrée, non seulement pour leur mieux-être, mais pour que le gouvernement atteigne ses objectifs. Natu-

rellement, l'objectif suprême consiste à offrir des services de la meilleure qualité possible aux Canadiens de tout le pays.

[Français]

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le Président, mon intervention de ce matin sera relativement brève.

L'initiative de Fonction publique 2000 est la plus louable de toutes les initiatives et sera certainement la plus profitable à tous les Canadiens. Tous les membres de la Chambre ont un respect très grand pour tous les employés de la fonction publique. On a besoin d'eux et on croit, naturellement, en leur travail régulier, à leur effort réellement louable.

Je ne crois pas que ce soit diminuer les employés de la fonction publique que d'essayer de chercher une meilleure efficacité, d'amener un renouveau dans une fonction publique qui, depuis les 25 dernières années, semble opérer avec les mêmes politiques.

Monsieur le Président, mon intervention de ce matin se veut un appui au projet de loi C-26 pour les raisons suivantes. Fonction publique 2000 rejoindra les objectifs suivants: dans un premier temps, modifier les règles administratives internes pour les rendre plus souples, les rendre plus efficaces et les axer sur les services à rendre au public canadien. Dans toute cette recherche-là, monsieur le Président, on s'aperçoit qu'il y a un très grand respect vis-à-vis de tous les employés de la fonction publique. On veut tout simplement ajuster leur travail à tous les développements technologiques qu'on a connus depuis les dernières 25 années, à changer les règles de telle sorte que l'employé de la fonction publique puisse avoir plus de facilité à oeuvrer et à accomplir le travail qu'il doit accomplir à l'intérieur de sa fonction.

Naturellement, il est évident qu'on doive centrer le travail de la fonction publique vers un meilleur service à tous les Canadiens. Cela va aussi rationaliser les règles désuètes de la négociation collective, de la dotation, de la gestion des ressources humaines. Cette réforme se fera à partir d'un groupe de travail créé en janvier 1991 qui travaillera à simplifier le système de classification des postes, soit de supprimer des catégories; de réduire le nombre de groupes de professionnels qui, effectivement, passera de 71 à 23; de simplifier les normes de classification et le nombre de niveaux de classification.

Tout ceci encore une fois, monsieur le Président, c'est dans le but de rendre la fonction publique beaucoup plus accessible à tous les employés qui en font partie, et naturellement de continuer à améliorer les services qu'elle doit rendre à tous les Canadiens.